

Réunion du 16 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 84

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Didier AYALA-BARON, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSEUR-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Laurent COUBLUCQ), Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Stephan BONNAFOUX, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSEUR (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Robert HAGET (Pouvoir à M. Daniel BIROU), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 4 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SARL BASTIEN LASSEUR TP INSTALLÉE À RAMOUS

Rapporteur : M. Michel DUPUY

Bastien LASSEUR a créé son entreprise BLTP (Bastien Lasserre TP), à BELLOCQ en 2009, avec comme activité principale les travaux publics (siège social actuellement). En 2020, accompagnée par l'ADEME, l'entreprise se développe avec la création d'une activité de valorisation de déchets inertes du BTP. À cet effet, un second établissement dénommé BLTP Recycl' est créé à RAMOUS. En 2021, l'entreprise se structure en SARL et obtient la labélisation Qualirecycle.

En plus du dirigeant, l'entreprise emploie neuf salariés, dont huit conducteurs d'engins qui bénéficient de formations régulières.

Le projet pour lequel l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez est demandée concerne l'établissement de RAMOUS spécialisé dans la valorisation de déchets inertes du BTP, classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Plus précisément, l'entreprise intervient dans les domaines suivants : réception des déchets inertes ; enlèvement sur chantier, concassage et criblage, mise en place de bennes, négoce de matériaux d'aménagements extérieurs et vente de matériaux recyclés.

Soutenue par l'éco-organisme Eco-minéro, la plateforme accueille gratuitement les gravats des artisans, entreprises et particuliers. Après un tri minutieux, les matériaux sont broyés et concassés afin de créer un nouveau matériau calcaire qui sera revendu pour être ré-utilisé sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Les professionnels et les collectivités constituent la majorité de la clientèle (90 % du chiffre d'affaires).

Actuellement, le site de RAMOUS est composé d'un bâtiment photovoltaïque de stockage, une plateforme ICPE, un pont bascule, un showroom, des cases bétons de stockage, un bassin de rétention et de cuves enterrées.

La surface de 9 800 m² ne suffit plus pour répondre à la demande et des parcelles voisines ont été acquises sur la ZA de RAMOUS pour atteindre une surface totale de 2,14 hectares. L'objectif est d'étendre la zone ICPE, de créer un bâtiment d'accueil de public, des bureaux, vestiaires et un réfectoire, ainsi qu'un bâtiment de stockage photovoltaïque qui servira de déchetterie professionnelle pour répondre aux besoins d'évacuation des déchets non-inertes (1 550 m²).

Dans ce contexte, le siège social sera transféré à RAMOUS et toutes les activités de BLTP y seront réunies.

Dans cette perspective d'évolution, une embauche est prévue pour seconder le chef de site. Le projet est prévu pour durer un an, soit de novembre 2025 à décembre 2026.

Ce dernier répond à un enjeu fort de développement durable et renforce la position de BLTP dans le maillage actuel du traitement des déchets, aux côtés de ses partenaires institutionnels. Également, le projet contribuera à améliorer les conditions de travail des salariés grâce à de nouveaux locaux.

L'ensemble de l'opération est évalué à 1,031 million d'€. La communauté de communes de Lacq-Orthez pourrait soutenir BLTP au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise sur la base d'une assiette de dépenses éligibles estimées à 857 592,51 € HT et d'un taux d'intervention de 10 %. Conformément au règlement d'intervention en vigueur, l'aide maximum serait plafonnée à 85 759 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide plafonnée à 85 759 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 857 592,51 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL Bastien Lasserre TP la convention qui fixe les modalités de versement de ladite aide, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT